

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 juin 2012
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 109 de l'ordre du jour
**Mesures visant à éliminer le terrorisme
international**

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

**Lettres identiques datées du 29 mai 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de la République
arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler votre attention sur ce qui suit :

Le terrorisme a de nouveau frappé en République arabe syrienne. Le 25 mai 2012, les Syriens ont subi de terribles massacres, commis par des groupes terroristes armés, financés et soutenus depuis l'étranger. La Syrie tient à vous faire part des détails des massacres perpétrés à Tell Daou (Houla) et à Chaoumariya.

1. Des centaines d'hommes armés se sont regroupés de façon ordonnée et systématique autour de la zone des massacres. Ils étaient équipés d'armements lourds, y compris de missiles antiblindés. À 14 heures précises, ils ont lancé leur attaque simultanément sur trois fronts, depuis Rastan, Talbissa et Qousseir, localités voisines de Tell Daou.
2. Ces groupes terroristes armés ont sauvagement assassiné la famille Abdallah : Mohamed Abdel-Nabi, sa femme et leurs six enfants; ainsi que Rateb el-Alou et son enfant.
3. Ils ont également tué quatre membres de la famille Sayyed : Aref, Imad, Mohammed et Ouqba, ainsi qu'Izdihar, la femme d'Aref Ali Daher, et ses trois enfants.
4. Ils ont incendié des récoltes et des habitations. Un des corps est calciné au point d'être méconnaissable.
5. Ils ont détruit l'hôpital national de Tell Daou, qui dessert les habitants de la région.
6. Ils ont attaqué les cinq postes de l'Armée arabe syrienne, positionnés à l'extérieur de la zone des massacres.



7. L'Armée arabe syrienne a rempli son devoir consistant à se défendre et à défendre ses citoyens. Au cours de l'accrochage avec les groupes terroristes armés, qui a duré jusqu'à 23 heures, elle a perdu trois de ses meilleurs hommes et 16 de ses soldats ont été blessés, qu'il faudra ajouter à la liste des victimes de ces deux massacres.

8. La Syrie maintient ne pas avoir introduit de chars dans la région. L'armée a recouru à la légitime défense et fait preuve de la plus grande retenue, respectant le principe de proportionnalité. Toute affirmation du contraire est pur mensonge. Des groupes terroristes armés jusqu'aux dents sont entrés dans ces localités dans l'intention de tuer, et ont signé leurs forfaits en « tranchant la gorge » de leurs victimes, « à la façon islamique ».

9. Les enfants, les femmes et les hommes ont été rassemblés dans un lieu précis. S'ils avaient été tués au cours du pilonnage, comme l'ont affirmé des chaînes satellitaires, leurs corps auraient été recouverts de poussière et porté des traces d'obus d'artillerie. D'après les photos, le crime a été commis de sang froid, à bout portant.

10. L'opération terroriste a été menée simultanément sur plusieurs fronts. Ce crime contre des civils syriens innocents était bien prémédité.

11. Il convient de noter que les habitants de la région appuyaient l'Armée arabe syrienne dont ils chantaient les louanges au vu et au su de tout le monde, ce qu'ils semblent avoir payé de leur vie, au cours de ces actes de représailles.

12. Des groupes terroristes armés ont également attaqué la localité de Chaoumariya (province de Homs) et où ils ont commis un terrible massacre et des destructions à grande échelle, redoublant de violence, ayant pris l'habitude de s'en prendre à des Syriens à chaque fois que le Conseil de sécurité tient une séance sur notre pays, d'autant qu'il avait été annoncé cette fois-ci que l'Envoyé spécial de l'ONU, Kofi Annan, se rendrait à Damas. Le Gouvernement syrien a indiqué aux instruments compétents du Conseil des droits de l'homme que les groupes terroristes armés considéraient l'effusion de sang syrien comme peu de chose au regard de l'importance d'obtenir quelques lignes dans les déclarations d'États cherchant à détruire la Syrie et son peuple, sous prétexte de défendre les droits de l'homme. Elle met en garde contre cette exploitation brutale de sang syrien visant à jeter la suspicion sur les autorités syriennes, tactique, à ses yeux, sans précédent dans l'histoire.

13. L'État syrien condamne dans les termes les plus vigoureux ces crimes terroristes répugnants qui portent les signes distinctifs d'une planification systématique effroyable et constituent des violations flagrantes des droits de l'homme. Il est résolu à identifier les responsables de la mort d'enfants, à les traduire en justice et à faire en sorte qu'ils n'échappent pas aux conséquences de leurs actes. Il a créé un comité constitué de représentants des ministères de la défense, de l'intérieur et de la justice, qui examinera les faits et présentera un rapport d'ici trois jours. La Syrie a la responsabilité de protéger son peuple contre les tueries et le terrorisme et fera le nécessaire au regard de la loi syrienne et des engagements souscrits sur le plan international pour sauver le peuple syrien d'un terrorisme soutenu et financé depuis l'étranger. Elle réfute toutes les allégations portées contre elle au sujet de l'assassinat de citoyens syriens innocents.

Le Ministère des affaires étrangères et des émigrés note également que le 15 mai 2012, des groupes terroristes affiliés à Al-Qaida ont perpétré un massacre dans le quartier de Karm el-Laouz, à Homs, tuant 15 civils, dont une femme et ses quatre enfants, à la veille de la tenue d'une séance du Conseil de sécurité.

Le 26 mai 2012, à Homs, des groupes terroristes armés ont tiré six obus depuis le quartier de Warcha contre les quartiers de Nazha et de Hadara, tuant Jeannette Mikhael Akhras et blessant d'autres civils.

Hier, dans les environs de Deir-Zor, dans la nahiya (district) de Mouhassan, un groupe terroriste armé a intercepté un car et enlevé des ingénieurs et des techniciens qui se rendaient à leur travail, à la société pétrolière Fourat, les emmenant vers une destination inconnue. Plus de 1 500 citoyens syriens ont été enlevés, et le sort de plus d'un millier d'entre eux reste inconnu.

Le 26 mai 2012, un groupe terroriste armé a volé la somme de 12 millions de livres syriennes et des seaux à Hajin, dans une filiale de la Banque agricole, dont le principal siège se trouve à Abou Kamal (Deir-Zor). Le groupe terroriste armé s'est introduit sur les lieux, a obligé le trésorier sous la menace à ouvrir le coffre-fort et a dérobé l'argent et les sceaux.

Le 26 mai 2012, dans une ferme agricole de Qousseir (province de Homs), les autorités compétentes ont investi un entrepôt et une usine utilisés par des groupes terroristes armés pour y fabriquer des engins explosifs, avec de grandes quantités de matières premières telles que des engrais, de l'acide, de grandes bonbonnes de gaz, des détonateurs, des dispositifs et des charges explosives.

Le 26 mai 2012, toujours à Homs, les autorités compétentes ont saisi une voiture volée à l'intérieur de laquelle se trouvaient diverses armes dont six fusils de fabrication russe, trois fusils à pompe, une grande quantité de munitions pour des fusils de haute précision, des grenades à main, des engins explosifs, une cartouchière militaire, des uniformes et de fausses plaques d'immatriculation.

Le 26 mai 2012, à Rif-Damas, un accrochage a opposé des agents des forces de l'ordre à un groupe terroriste armé qui avait attaqué des civils à Douma. Certains terroristes ont été arrêtés, d'autres tués. Les autorités ont trouvé en leur possession des armes, dont des engins explosifs prêts à être actionnés, une quantité de munitions et une voiture volée à l'Office des eaux de la province.

Dans la localité de Tell Rifaat, près d'Alep, la divine providence est intervenue alors que des terroristes s'apprêtaient à commettre un nouveau massacre : l'engin leur a explosé au visage, tuant et blessant plusieurs d'entre eux.

Ce qui précède est un récapitulatif de toutes les attaques commises en une seule journée contre le peuple syrien, ce qui montre clairement, comme tous les autres événements qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée, qu'il ne s'agit pas de « manifestations pacifiques » ou d'un « peuple revendiquant le droit à la liberté d'opinion et d'expression ». Face à des hommes entraînés au plus haut niveau, dotés d'armes sophistiquées et déterminés à tuer, massacrer et terroriser, l'État syrien, tenu de protéger son peuple, compte s'acquitter pleinement de son devoir, comme le ferait tout autre pays exposé à ce type de situation.

Ces événements ajoutent foi aux affirmations de la Syrie qui maintient que son peuple est soumis à des campagnes terroristes financées et soutenues depuis l'étranger. Ce qui rend le crime d'autant plus odieux est l'effusion de sang syrien à

des fins médiatiques, dans l'objectif de faire porter au Gouvernement la responsabilité de ces crimes, alors qu'il fait tout pour protéger son peuple du terrorisme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 109, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
